Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 12

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Une conséquence inattendue de la revalorisation des traitements cantonaux

La volonté manifestée par le Conseil d'Etat de revaloriser avant tout les classes supérieures, montre bien qu'on a appliqué le principe de hiérarchie, ainsi que celui de l'étalement des salaires pour les fonctions universitaires. On pourrait être fondé à penser que les femmes, ayant des titres universitaires ont été mises au bénéfice de ces principes. Ce n'est pas le cas pour les maîtresses secondaires licenciées, étant donné leur classement inférieur à celui de leurs collègues masculins. La récente revalorisation augmente très sensiblement l'écart qui sépare leurs traitements. Dans une période de progrès social, on s'éloigne de plus en plus de l'égalité.

Il nous a paru instructif de faire à ce sujet un tableau comparatif entre Vaud et Genève.

A Genève

En 1866, *la question de l'égalité des salaires avait déjà été soulevée ; 30 ans plus tard, elle fut reprise : Georges Favon, alors chef du Département de l'instruction publique, affirmait :*

« La vérité est qu'il faut payer à prix égal le travail égal, sans considérer le sexe... »

Une fois ce principe proclamé, continuait le magistrat genevois : « on supprimerait bien des difficultés qui se présentent dans l'organisation professionnelle actuelle. »

En 1899, *d'autres hommes politiques, notamment M. A. Gros et M. J. Rutty s'étaient faits, eux aussi, les défenseurs de ce principe.*

M. Gros :

« Je trouve que les régentes devraient toucher le salaire des régents. Il me semble qu'il y aurait là un grand pas à faire et un acte de justice à accomplir. »

M. Rutty :

« Je voudrais proposer que les salaires des régentes fussent mis sur le même pied que les salaires des régents... J'espère que, selon les promesses du chef du Département, nous sommes dans un état purement transitoire et que nous entrerons bientôt dans la réalité des faits, qui est qu'à travail égal doit correspondre un salaire égal. »

L'établissement du principe « à travail égal, salaire égal » a été réalisé pour le corps enseignant genevois, le 5 novembre 1919.

Dans le canton de Vaud

80 ans plus tard, la question est soulevée dans le canton de Vaud, certes pas sur le plan gouvernemental. Le 5 février 1946, *la conférence des maîtres du Gymnase de jeunes filles adresse une lettre à la Société vaudoise des maîtres secondaires :*

« Nous estimons qu'aucune différence ne devrait exister entre professeurs hommes et professeurs dames... »

En 1948, *les maîtresses obtiennent une revalorisation tout à fait insuffisante.*

En 1955, *la réadaptation des salaires au coût de la vie,* augmente encore l'écart entre les traitements des maîtresses et des maîtres licenciés.

En 1957, *une requête demandant l'application du principe « à travail égal, salaire égal » et, en attendant au moins une diminution de l'écart entre les maîtres et les maîtresses, est envoyée au Département de l'Instruction publique.*

En 1960, *une motion en ce sens est déposée au Grand Conseil par M. Deppen.*

En 1961, *le Conseil d'Etat sans prendre position sur le principe, ne diminue que partiellement l'écart en fin de carrière.*

Enfin, le 30 août 1961, *le Grand Conseil refuse d'examiner la proposition de M. Petit de reclasser les fonctions féminines de l'administration cantonale à 3 classes d'écart au maximum des fonctions masculines correspondantes.*

Du fait de l'étalement des classes, l'écart entre les traitements d'une maîtresse et d'un maître en fin de carrière, qui était de 191 fr. par mois, passe à 287 fr. !

Au nom des maîtresses secondaires :
G. Ansorge
M. Béguelin
D. Ramel
E. Zum Brunn

Crêt-Bérard : les conflits conjugaux ?

(S.P.P.) — Du 2 au 5 octobre, a eu lieu à Crêt-Bérard la première session du deuxième cours romand intitulé « Comment intervenir dans les conflits conjugaux » et organisé sous les auspices de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse.

Une quarantaine de pasteurs, de travailleurs sociaux de spécialistes divers ont suivi ce cours donné par des médecins, psychologues et pasteurs ainsi que par un président de tribunal.

Vers la célébration du 450e anniversaire de la naissance de Pierre Viret

(S.P.P.) — l'Eglise nationale vaudoise se prépare à célébrer le 450 e anniversaire de la naissance du réformateur Pierre Viret. Elle édite à cet effet, une biographie de Pierre Viret due à la plume d'Huguette Chausson et rehaussée de diverses illustrations ; celles-ci ont été tirées à part sous forme de cartes postales et seront vendues par les soins des Jeunesses paroissiales.

Le bénéfice de cette action commémorative est destiné à l'aménagement de la cure, désormais vacante, d'Arzier en un centre de formation pour tous ceux qui exercent dans l'Eglise des responsabilités en matière de cinéma, de radio, de TV et de presse.

Le 31 octobre 1961, après la cérémonie de la Consécration, à la Cathédrale, le Synode tiendra à Orbe sa première séance de la session, suivie d'une cérémonie commémorative qui groupera au temple les autorités ecclésiastiques et leurs invités vaudois, confédérés et français. Après le traditionnel repas fraternel, le Chœur des jeunes, un orchestre et des solistes exécuteront un « Récit et Cantate » composé en vue du Jubilé le « Récit » ayant été écrit par feu le pasteur Ch.-L. Gagnebin et le texte et la musique de la « Cantate » étant dus au compositeur Bernard Reichel. Cette œuvre sera reprise au cours de l'hivers, à Aigle, Lausanne, Morges, Payerne, Vevey et Yverdon.

Hommage à deux femmes de grand mérite

L'Institut des sourds-muets de Moudon a pris congé, le 29 septembre, de deux femmes de grand mérite, qui ont consacré leur vie et leurs forces aux enfants sourds-muets, afin qu'ils apprennent à parler, qu'ils puissent entrer dans la vie quotidienne et pratiquer le métier qu'ils ont appris.

Il s'agit de Mme Cécile Pons-Perret, qui a enseigné à Moudon dès 1924 et qui a dirigé la maison dès 1929 avec autant de fermeté que de douceur, d'amour et de savoir-faire, et de sa collaboratrice, Mlle Porchet, qui y a enseigné pendant 27 ans, sans jamais se lasser. Apprendre à parler à un enfant muet, c'est une œuvre de patience et d'amour méritante entre toutes.

S. B.

(ASF) — **Le suffrage féminin cantonal** et les Chambres fédérales. Le Conseil fédéral publie un message au sujet des modifications à la Constitution vaudoise. Il recommande aux Chambres de lui accorder le consentement de la Confédération. Les modifications concernent l'introduction du vote des femmes et les nouveaux chiffres qui en découlent, par exemple, pour une initiative : 12 000 signatures au lieu de 6000, ou pour le referendum communal de la ville de Lausanne, 5000 signatures au lieu de 2500. Une revision totale ou partielle de la Constitution cantonale devra être demandée par 12 000 votants (anciennement 6000).

Ces modifications touchent au droit public cantonal et ne sont pas en contradiction avec le droit public fédéral.

L'organisation internationale de protection civile

Plus de 200 délégués venus de 30 pays, prennent part, à Montreux, à la 4e conférence internationale de protection civile. M. Pierre Guinand, député genevois, est le président de cet organisme.

Nous reviendrons sur les travaux de cette conférence dans le prochain numéro de « Femmes suisses ».

Au comité de l'Exposition nationale

Mme G. Girard, membre du comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses, a été appelée à faire partie du comité d'organisation de l'Exposition nationale de 1964. Trois femmes faisaient déjà partie de ce comité : Mmes Carrard, Darbre et Panchaud.

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnet - **Lausanne** - ✆ 32 02 18

Fondation subventionnée par la Ville de lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections :

1. **Assistantes et secrétaires sociales** (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Age d'admission : 20 ans.
2. **Educatrices** - Age d'admission : 18 ans.
3. **Institutrices privées et jardinières d'enfants** Age d'admission : 16 ans. **Classe d'enfants**

Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

GENÈVE

Cours d'instruction civique

L'Union des femmes a organisé pour ses membres, les lundis 2 et 16 octobre, deux cours d'instruction civique sur le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Ces cours sont évidemment destinés aux électrices qui, les 4 et 5 novembre éliront les députés du Grand Conseil et, au début de décembre, les conseillers d'Etat.

Le conférencier, M. Albert Picot, esquissa avec beaucoup d'esprit l'histoire du Grand Conseil genevois depuis 1847. De nombreuses anecdotes allégeait un exposé qui aurait pu être aride ; elles fixaient au contraire aisément dans la mémoire, les événements successifs de la politique genevoise.

Il décrivit ensuite le mécanisme de la proportionnelle ; nous ne nous y attarderons pas, puisque ce sujet fait l'objet d'un article de notre feuille speciale. Mais nous devons insister sur la recommendation qu'il a adressée à toutes les nouvelles électrices : lorsque, sur une liste portant, en-tête d'un parti, on ajoute le nom d'un candidat ou d'une candidate d'un autre parti, on enlève des points au parti de l'en-tête et l'on ajoute des suffrages au candidat ajouté. Celui-ci peut avoir un nombre très important de suffrages, et cependant n'être pas nommé, si son parti, manquant de points, ne dispose que de deux sièges. Tandis qu'un autre candidat, qui a recueilli moins de suffrages, mais dont le parti a plus de points, donc plus de sièges à disposition, se trouve élu. Il ne faut pas ignorer cette conséquence du panachage.

Mme Choisy, présidente, remercie vivement l'orateur qui est toujours prêt à venir nous rendre le service d'instruire et de guider les femmes dont il a souhaité, depuis si longtemps, la promotion civique.

Parents et enfants

Nos lectrices se souviennent peut-être que le pavillon « Parents et enfants », à la « Saffa 58 », avait été offert par la Société coopérative suisse de consommateurs. Il avait été élaboré par plusieurs pédagogues suisses, dont Mlle G. Duparc, de Genève, et il avait rencontré un très grand succès. Depuis lors, son matériel — panneaux et grandes photographies — a composé une exposition itinérante qui a été exhibée dans une vingtaine de localités.

Cette exposition a été l'occasion d'une série de conférences et manifestations éducatives du plus haut intérêt : conférence du Dr Durand, des Rives de Prangins, le 2 octobre, pour célébrer la Journée mondiale de l'enfance, représentation de théâtre pour les enfants, entretiens avec des psychologues et des responsables d'œuvres pour la jeunesse. On voit qu'il s'agissait d'un véritable festival de l'éducation qui, du 2 au 15 octobre, offrait aux parents et aux éducateurs, les moyens de s'instruire et de se documenter.

Activité du groupe des femmes socialistes

Le **groupe des femmes socialistes** a eu l'idée excellente d'appeler trois romandes, membres de nos conseils, à conter leurs expériences au public genevois. On ne pouvait souhaiter meilleur prélude aux élections de notre Grand Conseil, les 4 et 5 novembre. Le public avait répondu en masse à l'invitation, curieux de voir et d'entendre cette nouveauté, des femmes élues. La salle du Buffet de la Gare était comble, le 27 septembre.

Tour à tour, la présidente de la séance, Me Kammacher, présenta les oratrices. D'abord Mlle Gabrielle Damond, membre du Conseil communal de Nyon, organe législatif de cette ville. Avec un humour impayable, Mlle Damond décrit ses premiers pas dans le monde inconnu de l'administration d'une commune et nous fit bien voir qu'une femme sait y apporter l'appoint de ses dons particuliers.

Mme Renée Pellet, adjointe au maire de Meyrin (Genève), ne se borne pas à défiler en tête du cortège des promotions, les questions sociales urbaines (voirie, égoûts, éclairage public) lui sont attribués; néanmoins, elle s'astreint à assister aux séances des diverses commissions afin de procéder à un apprentisage sérieux des romans communaux.

Mme Schweizer, première grand-conseillère suisse, avait été introduite au Grand Conseil neuchâtelois en remplacement d'un député décédé ; le groupe socialiste ne regrette pas de l'avoir poussée en avant : elle a été brillament réélue au mois de mai. Avec une grande modestie, elle parle de son initiation et des diverses interventions qu'elle a été appelée à faire et qui ont eu parfois du succès, notamment pour que soit créée, en ville, une maison de jeunes pour les filles. Sa carrière dans l'enseignement lui permet de connaître les difficultés de logement bon marché pour les jeunes filles qui vont étudier à Neuchâtel.

Toutes les oratrices ont recommandé aux électrices de s'intéresser aux affaires publiques et de ne pas craindre d'accepter une candidature. Les charges publiques sont sérieuses et lourdes, mais elles comportent la grande satisfaction de travailler pour le bien-être de tous.

M. André Chavannes, conseiller municipal, président du Comité d'action qui a mené notre canton à la victoire du 6 mars 1959, termina la partie oratoire en louant l'intérêt, la précision, l'objectivité des trois exposés, qui encouragent les électrices à entrer dans la carrière publique, à soutenir leurs candidates et leur parti.

Séance d'information

Le Groupe des femmes libérales a organisé, le 12 octobre, une séance d'information où Mme J. Droin a parlé de la police féminine et de ses tâches et Mlle J. Mercier, des bourses d'études dans l'enseignement secondaire.

Cette séance s'inscrit dans la préparation d'un programme d'action.

(ASF) — Les électrices genevoises viennent de recevoir un « Aide-mémoire de l'électrice » publié par l'Institut national genevois sous le patronage et avec l'appui du Conseil d'Etat. Cette petite brochure contient, sous une forme simple et claire, tout ce qu'il faut savoir sur les autorités cantonales et communales, la proportionnelle, etc.

NEUCHATEL

XIe rencontre romande des femmes protestantes à Vaumarcus

(S.P.P.) — Du 22 au 24 septembre a eu lieu, à Vaumarcus, la XIe rencontre romande des femmes protestantes, présidée par Mme A. Perrenoud, de Courtelary. Le programme se rapportait au thème de la future assemblée œcuménique de la Nouvelle-Delhi et comprenait notamment un exposé du pasteur Visser't Hooft, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises.

Le culte avec Sainte-Cène du dimanche matin était présidé par le professeur J. de Senarclens, de Genève, qui dirigea également une étude biblique et présenta l'exposé final. Plusieurs invitées étrangères, dont une Brésilienne et une Malgache, prirent une part active à cette rencontre qui groupa environ 200 participantes.

La citoyenne neuchâteloise a 2 ans

C'est une petite fille heureuse et sage qui sait déjà très bien marcher, mais qui ne court pas, car elle a peur des faux pas. Elle sait aussi bien parler, mais elle parle peu, car elle craint qu'on se moque d'elle. Pour le moment elle est tout yeux tout oreilles pour ce qui se passe autour d'elle. Elle pressent qu'elle n'en saura jamais trop pour la tâche qui l'attend ; elle va au-devant de l'avenir le regard clair plein de confiance.

Mais laissons le rêve et tout prosaïquement faisons le bilan de 2 ans de suffrage féminin.

13 et 14 février 1960, **initiative populaire pour les trois semaines de vacances.**

Electrices ayant voté : 24 444, 49 %.

2 et 3 avril 1960, **votation sur l'impôt ecclésiastique obligatoire.**

Electrices ayant voté : 25 490, 51, %.

14 et 15 mai 1960, **élections communales.** ,

Electrices ayant voté, 22 289, 45 %.

Le nombre des conseillères générales est à ce jour de 62 qui se répartissent comme suit : 18 libérales, 18 radicales, 4 P.P.N., 11 socialistes , 1 P.O.P., 2 nouvelle gauche, 8 listes d'entente communales.

6 et 7 mai 1961. **Elections cantonales.** Pour le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. **Electrices ayant voté, 19 276, 39 %.**

Le nombre des grand'conseillères est à ce jour de 4 qui se répartissent comme suit : 3 socialistes et 1 P.O.P.

Je n'ai pu obtenir les chiffres pour la quadruple votation des 25 et 26 mars 1961 (correction des eaux, des routes, statut et crédit pour le gymnase), la Chancellerie ne faissant plus de distinction entre électeurs et électrices ; il n'y aura dorénavant plus qu'une catégorie de votants : le souverain, soit tous les adultes de 20 ans révolus.

Voilà pour l'actif. Quand au passif, car comme dans tous les bilans, il y a un passif. Il comprend 2 postes.

1. **Le vote négatif de nos deux députés neuchâtelois** au Conseil des Etats à propos de la Convention internationale sur le salaire égal pour un travail égal entre hommes et femmes.
2. **La passivité du 49 %** des Neuchâteloises en matière de politique.

Ces deux postes sont appelés à disparaître, le premier étant la conséquence du second. Les femmes sont extrêmement sensibles à l'idée de frustration dans leur valeur indivduelle ; quand elles verront que le bulletin de vote est le meilleur moyen de faire estimer leur personnalité, les plus indifférentes voteront.

M. P.

VALAIS

Entente entre les artistes romandes

La section vaudoise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs s'est entendue avec les femmes peintres et sculpteurs de Fribourg et du Valais et avec des sculpteurs valaisans pour organiser, à la Majorie, à Sion, une vivante exposition qui s'est ouverte pour un mois, le 31 septembre, sous le patronage de M. M. Gross, chef du Département de l'instruction publique et des arts. Il y avait foule au vernissage, et ce fut une brillante manifestation.

On y voit 150 peintures, dessins, gravures, sculptures, objets décoratifs. On y rencontre des artistes dont la réputation est faite, Nanette Genoud, Louba Buenzod, présidente de la section vaudoise, M. L. Carrard, Danielle Cuénod, A. Lierow-Francillon, Violette Milliquet, dont « Femmes suisses » a parlé à plusieurs reprises ; elles y côtoient des jeunes au talent prometteur : Christiane Cornuz, à Grandvaux, Madeleine Crot, sculpteur, à Lausanne. Simone de Quay, Christine Zufferey, à Sion, Denise Voïta, à Pully et bien d'autres. Lor Olsommer, qui crée des œuvres si caractéristiques avec des cailloux du Rhône, n'a pas été oubliée, pas plus que Erika Debétaz-Grünig, la licière lausannoise. Et bien d'autres qu'il faudrait citer, de Fribourg, de Vaud ou de Valais.

Les artistes ne sont pas des ingrates et savent ce qu'elles doivent à celles de la précédente génération, pour lesquelles la lutte pour l'art a été dure.

C'est pourquoi une petite salle, à la Majorie, est consacrée à la doyenne des femmes peintres valaisannes, Mme Berthe Roten-Calpini (la mère de Germaine Hainard-Roten,à Genève), qui, le 30 septembre, fêtait ses 90 ans, à l'hôpital de Sion ; après avoir consacré toute sa vie à la peinture, elle accepte avec beaucoup de courage la perte de la vue survenue il y a quelques années.